



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°05/2024

ARRÊTÉ D'INTERDICTION D'ACCES AU CIMETIÈRE

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

Vu les travaux de réfection dans le cimetière, et pour raison de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès au cimetière sera interdit au public du 25 au 26 janvier 2024 (si les conditions météorologiques le permettent).

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Chéron
- Affiché aux lieux habituels.
- Au cimetière

Fait à Angervilliers, le 18 janvier 2024

Madame le Maire,

Dany BOYER